



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
14/05/2025

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 04
Votants : 26

OBJET :

MARCHÉ PUBLIC

**Lancement d'une
consultation de maîtrise
d'œuvre pour la réalisation
du projet de requalification
du stade de Fondecave**
=====

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. DUNYACH Denis,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, à M. PREHAM Anthony,
M. PUIGMAL Patrick, Conseiller Municipal, à Mme TORRENT Michèle

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le code de la commande publique entrée en vigueur le 1er avril 2019, notamment ses articles L. 2124-1 et suivants

L'étude de faisabilité menée en septembre 2024 pour la requalification du stade de Fondecave a permis de définir un programme d'aménagement séquencé dans le temps permettant de répondre aux enjeux de développement urbain de Céret en termes d'équipements sportifs. Il consiste à réaliser des travaux de rénovation du stade municipal de Fondecave, équipement utilisé par le club de rugby, des associations et les scolaires.

Afin de pérenniser cet équipement et de répondre aux nouveaux besoins en termes d'usage et de fonctionnalité, la commune a défini le programme suivant :

- Réfection du terrain de rugby avec mise en œuvre d'un gazon synthétique ou d'un gazon naturel équipé d'un système de récupération d'eau sous le terrain,
- Aménagement d'une piste d'athlétisme de 4 couloirs pour les scolaires (non homologuée)
- Création d'un parking public en lieu et place des terrains de handball existant
- Création d'un terrain de basket et 2 terrains de volley pour les scolaires (non homologués)
- Rénovation des vestiaires et locaux divers sous les tribunes
- Construction d'un ou plusieurs bâtiments pouvant accueillir une salle de réception, des locaux associatifs, et des locaux administratifs.
- Couverture des tribunes

Pour cela, la Commune doit désormais lancer une consultation afin de recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de mener à bien cette mission.

La présente délibération porte sur le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réalisation du projet de requalification du stade de Fondécave sur la commune de Céret.

Le marché portant sur la maîtrise d'œuvre comprend :

- Tranche 1 : Phase Etude (AVP, PRO, ACT, VISA) des tranches N°2, 3 et 4 + MC1 – Septembre 2025
- Tranche 2 : Phase Travaux (DET, AOR) + MC2 : Plateau sportif / Parkings – Mars 2026
- Tranche 3 : Phase Travaux (DET, AOR) + MC2 : Terrain de rugby / Piste d'athlétisme – Mars 2027
- Tranche 4 : Phase Travaux (DET, AOR) + MC2 : Bâtiment neuf / Couverture tribunes / Rénovation vestiaires – Mars 2028

Avec

- MC1 : Permis (démolir / construire) et autres autorisations d'urbanisme ou administratives
- MC2 : Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC)

Au titre de ces missions, les compétences requises sont celles :

- d'un BET VRD
- d'un BET spécialisé en hydraulique
- d'un BET spécialisé en équipements sportifs (conception et aménagement de terrains sportifs)
- d'un architecte.

La valeur du marché étant supérieure à 221 000 € hors taxes, la consultation est organisée selon une procédure formalisée, en application des dispositions de l'article L.2124-1 du code de la commande publique.

Un avis de mise en concurrence sera publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), et au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE).

Les offres seront analysées au regard des critères suivants :

- Le critère valeur technique (60% de la note)
 - Moyens humains pertinents
 - Pertinence de la méthodologie d'exécution du marché
- Le critère prix (40% de la note).

à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'Unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** le lancement de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de requalification du stade de Fondécave,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance
Géraldine BOURDIN

A large, stylized blue ink signature of Géraldine Bourdin, the secretary of the meeting.

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le



ID : 066-216600494-20250521-DCM702025-DE